

Circulaire/note de service à l'attention de  
Messdames et Messieurs les Directeurs et/ou  
Chefs des Institutions et Services provinciaux

Nos Réf : PM/SM/034-2013

Mons, le

Madame, Monsieur,

**Objet : prévention de la prolifération de la légionella dans les circuits de distribution  
d'eau chaude sanitaire.**

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, la procédure établie par le groupe de travail « légionella » (composé du STB, du SPPPT et d'HVS) pour le rinçage des installations de **distribution d'eau chaude sanitaire** par un membre des équipes d'ouvriers (SEM, Régie ou autres) mis à votre disposition.

Cette procédure de rinçage doit obligatoirement être appliquée à toute **douche sanitaire, douchette de cuisine ou tout autre dispositif de ce type susceptible de diffuser des gouttelettes d'eau dans l'atmosphère** ; cela ne concerne nullement la distribution d'eau froide en général, les chasses d'eau de WC et les robinets d'éviers ou de lavabos même de distribution d'eau chaude.

Ainsi, quelques jours avant la reprise des activités consécutives à une interruption de plus de 15 jours et/ou tous les 15 jours pendant les périodes d'occupation dans le cas d'installations peu ou pas utilisées (par exemple les douches des vestiaires d'ouvriers), il est impératif :

- D'augmenter la température des boilers à 60°C
- D'ouvrir les robinets d'eau chaude des douches et douchettes et laisser couler l'eau pendant 2 minutes au moins.
- **Remarque importante** : la contamination éventuelle ne se faisant que par l'inhalation de fines gouttelettes ou d'aérosols, les travailleurs préposés à cette tâche doivent obligatoirement porter, surtout à l'occasion du premier rinçage après une longue période inutilisation, **un masque (jetable) de type FFP3** (pour tout achat d'un tel équipement, contacter le SPPPT suivant la procédure habituelle).

Je vous invite donc, s'il échet, à appliquer scrupuleusement les mesures de prévention énoncées ci-dessus.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le District du STB territorialement compétent et/ou le SPPPT.

Je compte sur votre parfaite collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier provincial

Pamck MEELIS